

Syndicat Mixte de Sioule et Morge

Lieu-dit Monteipdon
63440 SAINT PARDOUX

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

N° DC 2025-04-17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 décembre à 9h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

MIS EN LIGNE LE**Date de convocation** : 05 décembre 2025**22 DEC. 2025****Nombre de membres** : en exercice : 118

Présents : 68 Pouvoirs : 5

Votants : 73 (dont 5 procurations)

Présents : Simon ADDERLEY (SAINT ANGEL) ; Thierry ALEXANDRE (BAS ET LEZAT) ; Bernard AMEILBONNE (AIGUEPERSE) ; Fernand ANTUNES (LES ANCIZES COMPS) ; Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT) ; Pierre BARBARY (PONTGIBAUD) ; Michèle BARBECOT (SAINT OURS LES ROCHES) ; Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE) ; Michaël BARE (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Marc BEAUSOLEIL (SAINT ELOY LES MINES) ; Patrick BLANCHONNET (AYAT SUR SIOULE) ; Monique BLOSSE (PONTGIBAUD) ; Michel BOILOT (SAINT GAL SUR SIOULE) ; Daniel BONNAFOUX (SAINT GEORGES DE MONS) ; Grégory BONNET (MONTCEL) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS) ; Loïc BOULAIS (SAINT QUINTIN SUR SIOULE) ; Florent BOURRON (POUZOL) ; Jérôme BOUYGUES (BLOT L'EGLISE) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Mathieu CAMUS (POUZOL) ; Stéphane CANUTO (QUEUILLE) ; Jean-Patrick CAZAL (MOUREUILLE) ; Florian CHANET (MONTPENSIER) ; Daniel CHARRAUX (TEILHET) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Gérard COMBEAUD (SAINTE CHRISTINE) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Guillaume CRISPYN (CHAMPS) ; Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX) ; Philippe DUDYSK (YOUX) ; Sylvie DURANTEL (SAINT GAL SUR SIOULE) ; Alain DURIN (ARS LES FAVETS) ; Emmanuelle ESCAMEZ (BUXIERES SOUS MONTAIGUT) ; Laëtitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE) ; Patrice GIRAUD (SAINT PRIEST DES CHAMPS) ; Claude GRÉNAT (SAINT PRIEST DES CHAMPS) ; Marie-Françoise HUBERT (JOZERAND) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Guillaume JOUANADE (TEILHEDE) ; Bernard JOUHENDON (VIRLET) ; Pascal LABBE (SAINT AGOULIN) ; Paul LASSET (SAINT MYON) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jean-Claude LEMOINE (SAINT MYON) ; Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS) ; Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ) ; Gérard MASSON (NEUF EGLISE) ; Sabine MICHEL (LAPEYROUSE) ; Pascal MONTAGNE (MARCILLAT) ; Josette MOULY (SERVANT) ; Roger OLLIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF LES BAINS) ; Julien PERRIN (SAINT GEORGES DE MONS) ; Jean-François PORTE (MONTCEL) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Jean-Paul POUZADOUX (COMBRONDE) ; Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Marcel RAYNAUD (ESPINASSE) ; Bernard ROCHON (SAINTE CHRISTINE) ; Anne-Sophie RODRIGUES (CHAMPS) ; Fabien ROUX (MARCILLAT) ; Bruno RYCKEBUSCH (SAINT REMY DE BLOT) ; Odile SOULIER (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE) ; Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES)

Absents ayant donné procuration :

Didier BOURNAT (Moureuil) ayant donné procuration à Jean Patrick CAZAL (Moureuil)
 Jean-Luc CHASTAGNAC (Saint Angel) ayant donné procuration à Simon ADDERLEY (Saint Angel)
 Etienne ONZON (Combronde) ayant donné procuration à Jean-Paul POUZADOUX (Combronde)
 Jean-Luc PORTE (Jozerand) ayant donné procuration à Marie-Françoise HUBERT (Jozerand)
 Jean-Luc TIXIER (Montpensier) ayant donné procuration à Luc CAILLOUX (Chapdes Beaufort)

Madame Sylvie DURANTEL a été élue secrétaire de séance.

**Objet : INTEGRATION DES TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LE SYNDICAT EN 2025
DANS LES IMMOBILISATIONS COMPTABLES**

Comme chaque année, le Syndicat a réalisé en 2025 des travaux en direct (création de branchements, travaux d'extension, pose de compteurs ou de regards...) pour lesquels l'achat des fournitures et du matériel utilisé a été comptabilisé en dépenses de fonctionnement.

Il est possible, par une écriture comptable, de transférer ces travaux en section d'investissement, afin qu'ils soient pris en compte dans les immobilisations et le patrimoine du Syndicat. Pour cela, une délibération du Comité Syndical doit être prise afin de préciser le montant du matériel et des fournitures à intégrer dans les immobilisations comptables du Syndicat.

Les tableaux ci-dessous listent les montants des matériels et fournitures concernés sur l'exercice 2025 :

Sur le budget eau potable :

	Montant du matériel
Travaux de branchements, travaux d'extension et travaux divers	99 118,25 € HT
Compteurs	206 520,53 € HT
Total	305 638,78 € HT

Sur le budget assainissement collectif :

	Montant du matériel
Travaux de branchements, extensions et travaux divers	3 053,44 € HT
Total	3 053,44 € HT

Le Président propose donc au Comité Syndical d'intégrer les travaux effectués en direct par le Syndicat dans les immobilisations comptables du Syndicat, au titre de l'exercice 2025 :

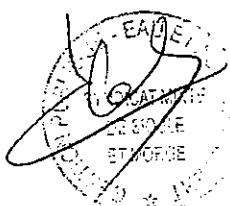
- Pour un montant de 305 638,78 € HT sur le budget eau potable,
- Pour un montant de 3 053,44 € HT sur le budget assainissement collectif.

Ces propositions ont reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation de la Régie des Eaux et de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 4 décembre 2025.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (73 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTIONS) :

- DECIDE d'intégrer les travaux effectués en direct par le Syndicat dans les immobilisations comptables du Syndicat, au titre de l'exercice 2025 :
 - Pour un montant de 305 638,78 € HT sur le budget eau potable,
 - Pour un montant de 3 053,44 € HT sur le budget assainissement collectif,
- CHARGE le Président de l'exécution et de la publication de la présente délibération.



Fait et délibéré à Saint-Pardoux,
Le 13 décembre 2025

Le Président,
Luc CAILLOUX